

CONDITIONS GENERALES D'ACCEPTATION DES CHEQUES CADEAUX SHOPPING SAINT-NAZAIRE (Edition du 05/07/2017)

Le Chèque Cadeau Shopping Saint-Nazaire est distribué par l'Association des Commerçants de Saint-Nazaire, dont le siège Social est 35 avenue du Général de Gaulle 44600 Saint-Nazaire.

Le Chèque Cadeau Shopping Saint-Nazaire est un titre cadeau valable jusqu'à la fin de validité figurant sur le recto.

Il est utilisable pour l'achat des services et produits auprès des commerçants adhérents à l'application mobile Shopping Saint-Nazaire uniquement. Celle-ci est commercialisée par l'Association des Commerçants de Saint-Nazaire. La liste des commerçants adhérents est susceptible d'être modifiée à tout moment et peut être consultable sur le site de l'association : www.shopping-saintnazaire.com
Le Chèque Cadeau Shopping Saint-Nazaire est un titre cadeau « personnalisable » et peut être soumis à des conditions particulières d'utilisation (type de produits, date limite d'utilisation...) demandées par l'acheteur du chèque et qui s'imposent au commerçant adhérent.

L'Association des Commerçants de Saint-Nazaire, émetteur du Chèque Cadeau, ne pourra être tenue responsable de la non-acceptation du dit chèque par les commerçants adhérents à l'application mobile Shopping Saint-Nazaire comme de l'acceptation du dit chèque par des commerçants non-adhérents à cette même application mobile.

Il doit être utilisé en une seule fois et remis physiquement au commerçant adhérent lors d'un acte d'achat. Il est possible de cumuler plusieurs Chèques Cadeaux et d'en compléter le montant par tout autre moyen de paiement. Aucune monnaie ne peut être rendue sur un chèque cadeau. Egalement, le commerçant n'est pas tenu d'accepter le Chèque Cadeau Shopping Saint-Nazaire pour l'achat d'articles en solde ou en promotion.

Ce chèque cadeau ne peut faire l'objet d'aucune contrepartie monétaire sous quelque forme que ce soit totalement ou partiellement, y compris le rendu de monnaie. Il ne peut être ni échangé, ni vendu. Le bénéficiaire est seul responsable de la conservation et de l'utilisation de son titre qui ne peut être ni remplacé, ni remboursé en cas de perte, vol, détérioration, destruction ou dépassement de la date de validité.